

Le conseil municipal a fixé le montant des subventions

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la restructuration du restaurant scolaire et du dojo et le plan de financement afférent. Il a autorisé la maire à signer la demande d'une subvention régionale dans le cadre du "bonus relance".

Le projet de vidéoprotection communale a été validé à 16 voix pour et 4 contre.

Le conseil municipal a validé à l'unanimité l'intervention de la fondation Clara sur la commune, qui capture, stérilise et identifie les chats errants, avant de les relâcher sur place ou de les placer dans un pôle de vie avant une éventuelle adoption.

L'aide financière accordée à l'école privée Bellecour a été adoptée à 18 voix pour et 2 contre : l'association gérant l'école recevra 7 620 € et les classes maternelles recevront exceptionnellement 4 380 €.

Le conseil municipal a fixé à l'unanimité le montant de la participation des communes extérieures au fonctionnement de la classe Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) à 499 € par élève.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'allouer aux écoles publiques 11 060 € pour l'élémentaire, 5 725 € pour la maternelle.

Le montant de 23 285 € pour des subventions en faveur de 25 associations, chapareillanaises ou locales, a été validé à 16 voix pour et 4 abstentions.

De même que la subvention de 17 255 € au centre communal d'action sociale.

Une subvention exceptionnelle de 1 200 € a été allouée à l'association La Nomaderie pour l'organisation de "Ça joue à Chapareillan", validée à 13 voix pour et 7 voix contre.

Le conseil municipal a autorisé, à 19 voix pour et 1 abstention, la maire à recruter 6 animateurs pour le centre de loisirs, en contrat d'engagement éducatif.